

Tout chef de famille, toute veuve ou tout célibataire âgé de plus de 18 ans et sujet de la Couronne d'Angleterre, ou tout étranger désirant devenir sujet de la Couronne d'Angleterre, peut acheter 160 acres de terre appartenant à la Colombie-Anglaise, à l'ouest des montagnes Cascades, ou 320 milles à l'est de ces montagnes, à \$1 par acre. Des permis d'absence en vertu de l'Acte des terres, pendant deux mois, et pendant quatre autres mois pour des raisons suffisantes, peuvent être obtenus chaque année, du commissaire en chef, jusqu'à ce que l'on se procure l'acte de vente de la Couronne. Un certificat d'amélioration prouvant que la terre a été améliorée pour la valeur de \$2.50 par acre est nécessaire pour obtenir cet acte de vente de la Couronne. Le gouvernement passe des baux pour les terres à bois et à foin. Les terres à bois payent une rente de 15 centins par acre et une redevance de 50 centins par 1,000 pieds sur le bois coupé. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut aussi passer des baux pour louer les terrains pour d'autres fins.

Il y a à peu près 44,000 acres de terrain vacant dans l'Île du Prince-Edouard, appartenant au gouvernement, et consistant en terres couvertes de bois d'une assez bonne qualité et à un prix d'à peu près \$1 l'acre. Les colons qui ont l'intention de s'établir ont dix ans pour payer leurs terres, l'argent sur l'achat portant intérêt à 5 pour 100 et étant payable en dix paiements annuels.

Les terres du chemin de fer Pacifique Canadien sont divisées en secti le long de la ligne principale et ses embranchements, ainsi que dans Manitoba, Assiniboia, Saskatchewan et Alberta. Les terres de cette compagnie de chemin de fer sont en vente dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, aux prix suivants :—

Dans la province du Manitoba, les terres valent en moyenne de \$3 à \$6 l'acre.

Dans le district de l'Assiniboia, à l'est du 3^m méridien, de \$3 à \$4 l'acre.

A l'ouest du 3^m méridien, comprenant les meilleures terres dans le district de Calgary, dans Saskatchewan et les districts de Battle et Red-Deer, \$3 l'acre. A l'achat de ces terrains, le capital et les intérêts, sont divisés en dix paiements, le premier en en prenant possession, le second deux ans après, et le troisième, trois ans après et ainsi de suite.

Si la terre est payée comptant au complet, un certificat de la concession des droits sur cette terre sera donné ; mais l'acheteur peut payer un dixième de la terre et l'intérêt qui, pour 160 acres à \$3 par acre pendant neuf ans, s'éleverait à \$611.85. Le premier paiement à ce prix, serait de \$71.85, la balance payable en neuf paiements égaux de \$60 chaque, le premier de ces paiements devant tomber dû dans une année à partir de la date de l'achat, excepté dans le cas d'un ou plusieurs colons de ce ou ces townships qui désireraient posséder ces terrains pour lui-même ou pour eux-mêmes. Dans un tel cas, le second paiement deviendrait dû dans deux ans et les autres paiements deviendraient dûs annuellement, ce qui donnerait au colon l'avantage de payer pour sa terre à même les produits qu'il en retirerait. Des taux à de très bonnes conditions sont accordés aux colons et pour leurs effets par les compagnies de chemins de fer.